Commune des Avirons

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 juin 2016

L'an deux mil seize, le 17 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, 1er Adjoint.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

21 JUIN 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **08 juin 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. FERRERE Frédo – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. VLODY René** est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n°1.
- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3.

& &
&

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

AFFAIRE N° 5 / Compte principal 2015

- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2015 a donné les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : **+ 2 117 406,43 €**
- ✓ En section d'investissement : un déficit de clôture de : **- 1 081 286,90 €**

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de clôture de : **642 853,90 €.**

L'instruction M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

- ➢ **642 853,90 €** à porter lors du vote du budget supplémentaire à la section d'investissement – Art. 1068 ;
- ➢ **1 474 552,53 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2015 du budget principal tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 21 JUIN 2016